ART. PREMIER N° 60

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 60

présenté par Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'annexer à l'accord mentionné au premier alinéa du présent I un dispositif de comparateur de prix mis à la disposition »

les mots:

« de mettre en place un dispositif de comparateur de prix mis à la disposition des observatoires des prix, des marges et des revenus et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.